



Stratégie nationale de recherche et d'innovation 2009

Rapport du groupe de travail
Sciences humaines et sociales
face aux changements globaux

RESUME

INTRODUCTION.....	1
1 ANALYSER ET COMPRENDRE LES CHANGEMENTS GLOBAUX.....	4
1.1 LES CHANGEMENTS GLOBAUX, DEFI CONTEMPORAIN MAJEUR.....	4
1.2 CONTRIBUER A LA SOCIETE ET A L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE.....	5
1.2.1 L'inscription des recherches dans un monde ouvert.....	5
1.2.2 La circulation des savoirs scientifiques, facteur de renouvellement des recherches.....	5
2 DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MUTATION	6
2.1 UN POTENTIEL IMPORTANT MAIS DES OBSTACLES PERSISTANTS	6
2.1.1 Un développement notable mais inégal des ressources humaines.....	6
2.1.2 L'interdisciplinarité face à l'héritage des disciplines.....	7
2.2 DES LEVIERS D'ACTION INSUFFISAMMENT MOBILISES.....	8
2.2.1 Un déficit de coordination au niveau national	8
2.2.2 Un système d'évaluation en cours d'adaptation	9
2.2.3 Des infrastructures indispensables.....	10
2.2.4 Une internationalisation effective mais encore trop limitée.....	10
3 DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MOUVEMENT.....	11
3.1 DYNAMISER LE SYSTEME DE RECHERCHE EN SHS	11
3.1.1 Développer des fonctions de veille scientifique.....	11
3.1.2 Développer la fonction d'agence de moyens	12
3.1.3 Consolider des réseaux inter-établissements	13
3.1.4 Renouveler les échanges entre disciplines.....	13
3.1.5 Adapter les infrastructures de recherche aux enjeux scientifiques.....	14
3.1.6 Une évaluation rénovée pour faire reconnaître la qualité de la recherche.....	14
3.2 ASSURER UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DES SHS DANS LA SOCIETE	15
3.2.1 Reconnaître et développer l'expertise des SHS.....	15
3.2.2 Participer à une circulation et un enrichissement des savoirs scientifiques.....	16
3.2.3 Développer la présence des équipes françaises de SHS aux plans européen et international.....	16
ANNEXE - COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	18

INTRODUCTION

Construire une stratégie nationale pour la recherche en sciences humaines et sociales (SHS¹) conduit à réaffirmer les objectifs constitutifs de ces disciplines qui visent à la fois la compréhension de l'Homme en société, l'exploration de nouveaux espaces de réflexion et l'élaboration de propositions pour la décision et l'action. Par la diversité et la complémentarité de leurs approches, ces sciences se sont donné les moyens de penser les sociétés complexes. Face aux nouveaux défis technologiques et environnementaux l'implication des SHS s'impose pour comprendre les sociétés en mutation et influencer sur le cours des décisions collectives.

L'ampleur et la vivacité des dynamiques qui traversent ces mutations rendent indispensable une démarche analytique qui se garde de toute généralisation, de tout réductionnisme et qui prend en compte le rapport au temps et à l'espace. L'apport des SHS est indéniable notamment parce qu'elles permettent d'échapper à la lecture conjoncturelle des événements et favorisent la réflexivité des sociétés sur elles-mêmes.

Le parti est pris de placer d'emblée les sciences humaines et sociales face aux défis actuels les plus aigus que l'on a désignés sous le terme de « changements globaux » et qui nécessitent de déplacer les frontières de la connaissance. La recherche française en sciences humaines et sociales a ainsi vocation à jouer un rôle majeur dans l'émergence d'une société de la connaissance et dans l'analyse et la construction d'une économie de la connaissance dont l'Europe veut être un leader mondial, conciliant source de croissance et bien-être pour les peuples.

Après un exposé de la problématique générale, ce texte aborde les capacités et les contraintes de la recherche française en SHS puis développe, dans une troisième partie, les perspectives pour l'action qui sont résumées dans l'encadré ci-dessous.

¹ Sont considérées ici toutes les disciplines du secteur des lettres, des langues, des sciences humaines et des sciences sociales.

Principales orientations

- Soutenir, au sein de l'institut SHS du CNRS, le développement d'une fonction agence de moyens favorisant les initiatives du terrain et la concertation avec les universités ;
- Rechercher avec l'ANR les modalités de programmation favorisant l'initiative des équipes de chercheurs et les échanges scientifiques entre disciplines ;
- Poursuivre la mise en place des infrastructures fédératives répondant aux enjeux scientifiques des SHS aux plans français et européen ;
- Soutenir les actions de concertation entre chercheurs qui visent à l'analyse et la mise en œuvre de l'évaluation qualitative et quantitative ;
- Développer les fonctions de veille scientifique au plan national et la concertation entre les organismes, agences et établissements et les principaux ministères impliqués dans les recherches en SHS ;
- Encourager les interactions des SHS entre elles et avec les autres sciences ;
- Encourager les missions d'évaluation et d'expertise, notamment collectives, engagées par des chercheurs de SHS ;
- Accroître la présence des acteurs des SHS aux plans européen et international en soutenant les réseaux structurants et les centres français à l'étranger ;
- Favoriser la publication dans des revues et ouvrages étrangers en soutenant notamment des dispositifs de formation aux langues et d'aide à la traduction ;
- Participer à l'enrichissement et à la circulation des savoirs scientifiques en s'attachant notamment à la valorisation et aux conditions du dialogue avec les non-spécialistes.

1 ANALYSER ET COMPRENDRE LES CHANGEMENTS GLOBAUX

Il s'agit ici de définir les objets et de décrire les enjeux des recherches en sciences humaines et sociales qui participent, aux côtés des autres sciences, au décryptage des complexités de nos sociétés.

1.1 *Les changements globaux, défi contemporain majeur*

La contribution des SHS à l'analyse des changements qu'affrontent les sociétés les conduit à verser aux débats des connaissances, des outils et des cadres d'analyse. Face aux changements les plus aigus et qualifiés de « globaux » parce qu'ils sont mondiaux, multi-niveaux, complexes ou fondamentaux, des problématiques s'imposent régulièrement et interrogent notamment les reconfigurations des relations entre les cultures, les processus d'apprentissage et de création, les frontières entre nature et culture, les nouvelles échelles des espaces et des temps humains, les modes de gouvernement et les dynamiques politiques, sociales et économiques, les dimensions des risques et des incertitudes ou les nouvelles vulnérabilités sociales et sanitaires. Les sciences humaines et sociales sont ancrées dans les enjeux des sociétés contemporaines, elles en traduisent les valeurs et les préoccupations.

Alors que, dans les pays industrialisés, la modernité s'est longtemps caractérisée par une pensée positive du changement liée aux grands « récits » du progrès, la période contemporaine est marquée par une conception du changement associée à l'incertitude et aux risques sociaux, technologiques et environnementaux. Le débat public et les discours scientifiques convergent dans la description d'un avenir plus incertain rendu d'autant plus inquiétant pour les citoyens que ces derniers voient disparaître des repères constitutifs de leur société sans que des règles nouvelles ne se stabilisent ni s'imposent. L'exercice de la souveraineté nationale, autrefois porteur de cohésion sociale et de modernité, doit se plier désormais aux alliances continentales et, dans le même temps, s'associer aux politiques régionales et locales. Les échelles qui organisaient la hiérarchie des territoires se disloquent, les espaces où se déploie l'action ne s'emboîtent plus. Toutes les délimitations et frontières sont questionnées : non seulement les frontières nationales, mais aussi celles entre le privé et le public, les âges de la vie, les identités de genre ou l'humain et le non-humain. Les changements s'imposent à un rythme soutenu et dans une globalité dont les contours ne cessent de se redéfinir.

L'importance de ce phénomène rend indispensable une démarche analytique qui se garde de toute généralisation, de tout réductionnisme et qui prend en compte les incertitudes. Un questionnement scientifique ouvert et rigoureux constitue une ressource pour échapper aux pièges de la confusion, de la déploration et du cynisme. Par leur rapport au temps et à l'espace, les SHS ne peuvent jamais se contenter d'être dans l'instantané ou la réponse à une lecture conjoncturelle. Il convient notamment de distinguer la perception d'un phénomène et sa nature. Par exemple, le fait que la crise actuelle se manifeste brutalement à l'échelle globale et se propage en quelques mois seulement dans le monde entier, peut faire croire que les changements qui lui sont associés seront également globaux. Or cette crise est globale parce qu'elle se manifeste dans une sphère financière mondialisée et elle apparaît comme telle

par l'instantanéité qu'autorisent les outils de communication contemporains. Rien ne dit toutefois que les changements se matérialiseront de manière uniforme et trouveront des réponses identiques et au même rythme dans toutes les régions du monde. A contrario, rien ne dit que des changements apparemment plus diffus ou plus intimes n'aient, demain, des conséquences déterminantes au niveau global.

Analyser un monde ouvert et interdépendant n'impose nullement de penser que les univers sont identiques ou au contraire irréductibles les uns aux autres. La pratique des sciences humaines et sociales illustre avec constance l'évidence d'un double rapport à l'universalité et à la singularité des Hommes et de leur société. La diversité des composantes disciplinaires favorise certes la dispersion, mais offre également la possibilité de tenir des points de vue distincts sur les mêmes objets. Cette propriété inhérente à la structure des SHS est renforcée par l'exigence d'échanges entre les disciplines et autorise les chercheurs de ce secteur à traiter de phénomènes complexes sans nier la singularité de leur approche et donc la spécificité de leurs résultats. Par la pluralité des méthodes et des objets engagés, les SHS ouvrent de nombreuses entrées pour favoriser la réflexivité des sociétés sur elles-mêmes, elles nourrissent « la capacité transformatrice de l'action » et sont par là même un gage de liberté des sociétés démocratiques contemporaines.

1.2 Contribuer à la société et à l'économie de la connaissance

Pour contribuer à la construction d'une société et d'une économie de la connaissance, les SHS disposent de réelles capacités pour interroger les phénomènes de mondialisation en croisant des perspectives, pour faciliter la compréhension du monde contemporain et participer à la circulation des savoirs scientifiques.

1.2.1 L'inscription des recherches dans un monde ouvert

La mondialisation, entendue comme l'ensemble des processus permettant la transaction généralisée entre les composantes de l'humanité, peut s'analyser comme un système à dynamique exponentielle, combinaison de systèmes irréductibles à la somme des phénomènes observés. Pourtant, la mondialisation se développe sur un espace limité et la conscience de ces limites réinterroge des notions aussi essentielles que celles de croissance et d'équilibre. Face à ces questionnements, il convient d'inscrire d'emblée les recherches dans un espace ouvert, de « dénationaliser » les catégories de pensée et les concepts, d'objectiver un certain nombre d'évidences qui n'ont pas d'équivalent dans d'autres traditions culturelles et scientifiques pour mieux tenir compte de la multiplication des échelles d'action (local, régional, national, européen, mondial). Il s'agit en somme de « mondialiser » les projets scientifiques, notamment en invitant les spécialistes d'autres sociétés et d'autres cultures dans les recherches conduites en France et en diversifiant les langues de travail. S'il est pratique de disposer d'une langue de communication commune, la domination d'une seule langue scientifique et donc la préséance donnée à une seule orientation de la pensée, n'est pas propice au développement des analyses croisées et à la prise en compte de la diversité interne des sociétés et des cultures.

1.2.2 La circulation des savoirs scientifiques, facteur de renouvellement des recherches

Les connaissances issues de la recherche en SHS s'expriment souvent dans une langue proche des langues communes, mais cette apparente facilité d'accès est trompeuse car elle ne permet pas de distinguer les simples opinions et les savoirs scientifiquement établis, ou au contraire tient pour accessible des écrits qui sont, de fait, réservés à des spécialistes. Favoriser la diffusion des résultats des SHS ne se limite donc pas à faciliter l'accès aux résultats, mais suppose, comme pour les autres sciences, d'ouvrir un espace de dialogue, d'admettre les

controverses, d'effectuer un travail de médiation scientifique, de synthèse et de mise en perspective. La diffusion des connaissances sur des supports médiatiques traditionnels ou plus contemporains comme l'Internet ne garantit pas une réelle appropriation par le public, elle repose aussi sur l'engagement du chercheur dans l'effervescence du monde tel qu'il se manifeste par la formation, l'expertise ou l'action.

Dans une société en demande de savoirs, comprendre ce qui aujourd'hui « questionne la société » suppose d'explorer de nouveaux champs de la connaissance, d'initier de nouvelles méthodes tout en prenant en compte les sources anciennes qui forgent les représentations. En d'autres termes, répondre à la demande de connaissances suppose d'ouvrir des espaces originaux de réflexion qui ne s'interdisent ni le métissage entre les disciplines, ni la confrontation aux questionnements sociétaux. Ainsi l'accroissement permanent de connaissances contraint les individus à s'adapter continuellement à leur environnement aussi bien dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée ; il rend aiguë la question des savoirs fondamentaux qui doivent leur être transmis pour assurer une capacité d'adaptation cognitive sur le long terme. Les sciences humaines et sociales ont vocation à relever ce défi en s'intéressant par exemple aux différents processus d'apprentissage, mais aussi aux dispositifs institutionnels et techniques qui les favorisent et les facilitent.

Conduire des recherches pour contribuer à la construction d'une société et d'une économie de la connaissance ne doit réduire ni l'autonomie des scientifiques, ni la diversité des approches, ni subvertir aucune des règles formelles et aucun des mécanismes d'évaluation en vigueur dans la recherche fondamentale. Les SHS ont ainsi toute capacité à s'immiscer dans les défis économiques et sociaux sans être instrumentalisées.

2 DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MUTATION

Les SHS se distinguent des autres sciences par la nature de leur objet -l'Homme et les formes du social à différentes échelles et à différentes époques-, et par leurs méthodes -qui sont empirico- ou théorico- déductives plutôt qu'expérimentales. Aujourd'hui il est devenu incontestable qu'elles constituent une opportunité pour penser dans leur globalité les questions de l'humanité et de la société. Leur rôle social s'en est trouvé renforcé et avec lui la nécessité de l'interdisciplinarité afin de mieux appréhender la complexité. En France, au cours des dernières années, les SHS ont connu des mutations importantes - ouverture internationale effective notamment pour les nouvelles générations, renforcement de compétences scientifiques et méthodologiques, pratique des financements sur projet – sans que l'on puisse prétendre qu'elles soient, dans leur totalité, en mesure de répondre à tous les enjeux qui ont été précédemment énoncés.

2.1 Un potentiel important mais des obstacles persistants

2.1.1 Un développement notable mais inégal des ressources humaines

Selon les chiffres de l'observatoire des sciences et techniques (OST), la recherche en sciences humaines et sociales en France est menée par plus de 23 000 enseignant-chercheurs et chercheurs : 10 020 en sciences sociales, 13 647 en sciences humaines. Deux faits sont notables : les SHS regroupent un tiers de la population enseignants-chercheurs (33,7%) ; les chercheurs à plein temps (appartenant pour l'essentiel au CNRS) représentent 12% du personnel de la recherche en SHS, soit près de 2800 personnes. Autrement dit, les ressources humaines en SHS sont concentrées dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités ou grands établissements).

Entre 1996 et 2005, les ressources humaines en SHS ont progressé de 36% contre 13% pour les sciences de la matière alors que les effectifs en sciences du vivant sont restés stables. Cette croissance a concerné les sciences sociales plutôt que les sciences humaines et s'est avant tout réalisée dans les universités, même si on peut aussi constater un accroissement du nombre de chercheurs en SHS dans les différents organismes.

Quelques disciplines telle l'anthropologie, l'ethnologie, l'archéologie comptent une large majorité de chercheurs à plein temps, essentiellement les personnels du CNRS, d'autres disciplines bien représentées à l'université, tels le droit, les langues et la littérature, les arts, ou des domaines de recherche, telles les sciences de l'éducation ou les sciences de l'information et de la communication, mobilisent très peu de chercheurs des organismes. Le déséquilibre est aussi géographique avec une forte concentration du potentiel de recherche en Ile-de-France. Enfin, constatons qu'à la différence de la plupart des secteurs scientifiques, l'avantage masculin² n'a pas diminué en sciences humaines entre 1998 et 2005 (1,84) et très faiblement diminué en sciences sociales (de 2,13 à 2,04).

L'évolution démographique des SHS témoigne d'un fort ancrage dans l'enseignement qui détermine pour partie l'organisation et les conditions de recherche. Si le poids des établissements d'enseignement supérieur apparaît fondamental, l'intervention des organismes n'en est pas moins déterminante notamment par l'apport de chercheurs et de personnels d'appui à la recherche pour les disciplines qui en bénéficient.

L'essentiel des financements repose sur les crédits de la recherche universitaire, ceux provenant du CNRS et des autres organismes de recherche (INRA, IRD, INED) correspondant à un cinquième des financements récurrents. Par ailleurs, il faut mentionner qu'un tiers des financements du fonctionnement des laboratoires SHS provient maintenant de l'ANR ce qui montre que ces disciplines ont su s'adapter aux financements sur projet comme elles ont su utiliser les labels d'excellence (comme les RTRA) et les fondations de coopération scientifique pour renforcer des pôles scientifiques à visibilité internationale, notamment en économie.

2.1.2 L'interdisciplinarité face à l'héritage des disciplines

Il est de règle de dire que l'interdisciplinarité ne doit pas s'arrêter à des rencontres occasionnelles entre disciplines pour mener des recherches finalisées de court terme. Les informations disponibles ne permettent pas d'établir un bilan des expériences passées d'autant que la notion d'interdisciplinarité renvoie, en fonction des domaines, à des conceptions différentes.

La demande d'interdisciplinarité correspond, pour les uns, à une volonté de desserrer la contrainte de structures disciplinaires complexes et segmentées. Les structures disciplinaires apparaissent d'autant plus arbitraires qu'il existe en France deux grilles usuelles : la nomenclature très détaillée du CNU reproduisant les disciplines d'enseignement, sans véritable lien avec l'organisation de la recherche ; la nomenclature du CNRS qui privilégie la

² L'avantage masculin compare les chances de promotion des hommes et des femmes. Plus ce rapport est grand, meilleure est la carrière des hommes comparée à celle des femmes.

cohérence de l'évaluation de la recherche et les options d'organisation adoptées par cet établissement. Ces deux nomenclatures sont critiquées à juste titre pour leur incapacité à rendre compte de la diversité des domaines de recherche ou de la recomposition des disciplines.

Pour les autres, l'interdisciplinarité renvoie à des regroupements originaux construits sur de nouveaux ensembles thématiques. Elle s'oppose ainsi à des pratiques encore fréquentes qui, au travers de l'évaluation et une vision étroite des disciplines, entravent la création et limitent la capacité des SHS à apporter des réponses ambitieuses aux questionnements qui leur sont adressés. Parmi les partisans de cette conception, certains sont favorables à la création de filières universitaires spécifiques pour consolider l'interdisciplinarité. Ce dernier point est la principale opposition entre les deux conceptions puisque d'aucuns considèrent que le souci de stabiliser les ensembles interdisciplinaires par la formation de chercheurs comporte un risque de spécialisation excessif et, à terme, d'isolement scientifique. Toutefois, les deux conceptions convergent vers le refus de considérer les frontières disciplinaires comme définitivement stabilisées. La comparaison avec d'autres systèmes de recherche à l'étranger ou la situation dans les organismes de recherche aux missions plus finalisées tel l'IRD ou l'INRA, ne peuvent que leur donner raison.

Force est de constater que l'interdisciplinarité ne se décrète pas. D'un côté on note des compagnonnages très solides entre les SHS et d'autres secteurs scientifiques car inscrits dans la démarche même de recherche, comme la psychologie avec les sciences de la santé, l'archéologie avec les sciences de la terre, l'anthropologie avec les sciences naturelles ou l'économie avec les mathématiques, ou encore la psychologie et la sociologie avec les sciences et technologie de l'information et de la communication (STIC). La philosophie et l'histoire des sciences ont trouvé leur place aux cotés des sciences de la matière et de la vie. D'un autre côté, on observe que seulement 4,7% des laboratoires affichent une double inscription en SHS et dans un autre secteur scientifique. Si le développement de la pluridisciplinarité entre les SHS et les autres sciences est un objectif affiché dans plusieurs programmes ou appels à projets de l'ANR et du CNRS, l'intention ne se traduit pas toujours par des projets qui permettent aux SHS d'apporter une forte contribution. Une des principales difficultés est de conduire une évaluation répondant aux exigences et aux normes spécifiques des disciplines mobilisées. Ce frein, bien réel, n'est cependant pas insurmontable pour des équipes bien préparées.

2.2 Des leviers d'action insuffisamment mobilisés

2.2.1 Un déficit de coordination au niveau national

Un examen des fonctions constitutives des systèmes de recherche (orientation, programmation et opérateur de recherche), amène à remarquer l'absence de formulation explicite de la fonction « orientation » et le défaut de coordination des acteurs de la programmation. Certes le système de recherche en SHS a accompli de profondes mutations : développement de la recherche sur programme, mutualisation des fonctions d'appui, internationalisation des travaux. Toutefois ces évolutions s'appuient sur des initiatives diversifiées manquant de coordination et ne sont donc pas généralisées.

Les fonctions de programmation n'ont fait l'objet, au mieux, que d'une coordination souple et partielle, la logique des institutions plaçant parfois les chercheurs devant des demandes contradictoires ou des appels à projets redondants. Les défaillances en matière de coordination de la programmation sont d'autant plus difficiles à surmonter que les informations sur l'état global des forces investies dans la recherche en SHS manquent. Ce déficit a favorisé une segmentation du domaine qu'un institut piloté par le CNRS ne pourra pas réduire sans un effort constant de coordination avec les établissements d'enseignement supérieur, l'ANR et les autres organismes. Enfin, la consolidation des avancées ou l'ouverture des nouveaux champs qui mobilisent tout à la fois des personnels de recherche, des équipements et des financements, relevant tant des opérateurs de recherche que des agences, suppose une volonté affichée et une coordination active avec les ministères impliqués.

2.2.2 Un système d'évaluation en cours d'adaptation

Comme l'a rappelé le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER) dans son rapport de 2003, une difficulté propre aux SHS vient de leur absence dans les tableaux comparatifs internationaux rendant compte des performances de la recherche. Cette situation a peu progressé depuis. Le débat sur l'évaluation par la mesure de l'impact des publications scientifiques demeure particulièrement vif en SHS. La forte opposition aux outils quantitatifs utilisés dans les procédures d'évaluation des personnes et des structures ne tient qu'en partie à des effets de méconnaissance, l'essentiel des oppositions se nourrissant de la diversité des pratiques et des objets de recherche selon les disciplines. Les craintes portent notamment sur le fait que certaines bases bibliographiques ne reconnaissent que la production d'articles et privilégient les revues anglo-saxonnes. Or certaines disciplines donnent la priorité aux livres (disciplines historiques ou littéraires), d'autres ont un ancrage national particulièrement fort par la nature de leur objet (sciences juridiques), d'autres se développent à l'international en privilégiant une diversité des langues (littérature comparée). Pour certaines communautés de spécialistes, très réduites au plan international, les citations ne peuvent être nombreuses alors que l'intérêt d'un article peut être maintenu longtemps. Un second ensemble de critiques porte sur la difficulté d'intégrer l'ensemble de l'activité scientifique en ne tenant pas compte des tâches d'encadrement, d'organisation et d'appui technique, ou en ne reconnaissant pas la tâche de valorisation des travaux de recherche. La vivacité du débat incite à soutenir une réflexion exigeante qui distingue les objectifs, les objets évalués, les temporalités, les modalités et le rôle de l'évaluation dans le système de recherche.

Reconnaître le fondement de ces craintes peut conduire à interroger une évaluation fondée uniquement sur les *Sciences Citation Index* (ISI Thomson) mais ne remet pas en cause l'intérêt de l'évaluation quantitative. En effet, bien intégrée dans les pratiques de certaines disciplines de SHS (économie, linguistique, psychologie), l'évaluation quantitative permet de disposer d'une mesure de l'influence scientifique à l'international³, de se situer dans la concurrence pour les emplois et les financements au plan national et de favoriser une reconnaissance propice aux coopérations avec les disciplines de sciences de la matière ou de la vie. Ignorer cette forme de mesure de la production scientifique, « d'objectivation », serait particulièrement risqué pour deux raisons : elle ne réduirait en rien la généralisation des normes et ne permettrait pas aux « dissidents » de peser sur la constitution des outils. Or, là est l'un des enjeux : disposer d'outils, suffisamment « intelligents », pour tenir compte de la diversité des pratiques scientifiques.

³ Les trois disciplines citées, l'économie, la linguistique et la psychologie sont d'ailleurs bien placées au plan international.

La réponse aux inquiétudes justifiées doit donc s'appuyer sur de larges concertations disciplinaires et sur une synthèse des nombreux débats organisés sur le sujet en France et en Europe. La distinction entre l'évaluation des personnes et celle des structures confiées à l'AERES est indispensable, tout comme la séparation entre le processus d'évaluation et l'utilisation de cette même évaluation dans le pilotage du système de recherche.

2.2.3 Des infrastructures indispensables

Les SHS ont longtemps été considérées en France comme des activités scientifiques pouvant fonctionner avec peu de moyens et qui n'étaient pas concernées par les infrastructures. Les constats de pénurie ont concerné les bibliothèques de recherche puis les outils informatiques nécessaires aux sciences sociales. Avec le numérique, les besoins d'infrastructures se sont accrus dans l'ensemble des secteurs des SHS comme dans les autres disciplines, mais les réalisations actuelles sont souvent embryonnaires et trop limitées pour répondre aux demandes des chercheurs.

Le constat fait dès 1999⁴ sur le besoin impératif de tels équipements demeure de ce fait d'actualité. Qu'il s'agisse de la recherche quantitative ou de l'accès et de la conservation de grands corpus de documents sources, l'écart avec les autres pays européens, déjà signalé à l'époque, s'est accentué. Le retard pris par la France, particulièrement dans le secteur des grandes enquêtes et cohortes, place ses chercheurs en situation délicate dans la compétition internationale, car, de la qualité des infrastructures dépendent non seulement l'efficacité du travail scientifique, mais plus fondamentalement, la possibilité d'investir de nouveaux champs et de développer de nouvelles méthodes. La mise en place d'une *roadmap* des infrastructures en Europe (ESFRI⁵) est une occasion pour que la France, confrontée à ces échéances, tire profit, au travers de sa propre feuille de route, de l'avance acquise par la statistique publique française et l'avancée des pionniers (en linguistique, en géographie, en archéologie).

2.2.4 Une internationalisation effective mais encore trop limitée

L'examen des réponses aux appels à projets de l'ERC et du PCRD livre des indications encourageantes sur la capacité de la France à participer activement à la construction de l'EER. Dans le cadre des 6^{ème} et 7^{ème} PCRD, la France obtient un bon taux de réussite, occupant une deuxième place après la Grande-Bretagne pour le taux de coordination des projets et une troisième place quant à la présence dans les projets retenus. Sa situation est cependant moins favorable au plan des résultats financiers puisqu'elle occupe une quatrième place derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. Les résultats des appels à proposition de l'ERC situent les institutions françaises en troisième place derrière la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour les projets seniors et pour les projets de jeunes chercheurs. Cependant, il faut aussi souligner que selon une étude de l'OST en 2007, la part mondiale des publications de la France dans l'ensemble des disciplines relatives aux sciences humaines et sociales était de 2,6% en 2003 contre 4,7% en moyenne pour les autres disciplines. Même si ce chiffre doit être analysé avec prudence, il permet de conforter l'idée qu'un effort particulier en matière de visibilité internationale des publications des recherches françaises doit être accompli.

⁴ Cf. le rapport réalisé par Roxane Silberman en 1999 à la demande du Ministre chargé de la recherche.

⁵ European Strategy Forum on Research Infrastructures.

3 DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MOUVEMENT

Renforcer la capacité des SHS à s'emparer des questionnements complexes et diversifiés qui sont évoqués ici suppose, *a minima*, d'améliorer les dynamiques du système de recherche en clarifiant les objectifs de organismes, des agences et de établissements, en intensifiant les échanges, en préservant l'initiative des chercheurs. Une stratégie nationale de recherche pour les SHS ne consiste ni à hiérarchiser les disciplines, ni à exclure des domaines d'investigation ; elle rappelle néanmoins l'urgente nécessité de donner à chacune des instances - du laboratoire à l'agence de programmation, de l'équipe de chercheurs à l'établissement - une capacité de définir des priorités en ayant conscience de la place occupée dans le système de recherche, des possibilités ouvertes et des exigences qui s'imposent. Encourager le développement des stratégies, les processus coopératifs, la mutualisation des outils de la recherche et fonder les avis sur une rénovation de l'évaluation renforcent la capacité et la crédibilité des SHS.

3.1 Dynamiser le système de recherche en SHS

Dessiner, même à grands traits, la situation des sciences humaines et sociales a suffi pour mettre en évidence les failles des systèmes d'orientation et de programmation qui sont actuellement à l'œuvre, liées notamment à des rigidités institutionnelles et à l'absence de concertation entre les acteurs pour les différentes étapes et formes de programmation. En SHS, tout particulièrement, la programmation et la définition de thématiques ont trop souvent été confondues. La création de l'ANR permet de clarifier la situation et il revient prioritairement à cette agence, au travers de sa politique d'appels à projets, de prendre en compte les problématiques qui font débat dans les milieux de recherche ou trouvent un écho dans les systèmes de recherche étrangers. Dans le même temps, l'application de la LRU contribue à écarter un modèle centralisé de programmation. Dans le domaine des SHS, la programmation repose plutôt sur une attention aux initiatives des chercheurs et sur l'affirmation de la fonction agence de moyens. En d'autres termes l'exercice de programmation doit s'écarter d'un processus « descendant » pour être un instrument de fertilisation du terrain scientifique et d'écoute des demandes et besoins émanant de la société.

3.1.1 Développer des fonctions de veille scientifique

La fonction « programmation » des politiques de recherche en SHS ne peut faire l'économie d'une réflexion préalable sur les forces mobilisables et la qualité des équipes susceptibles de s'engager. A côté des indispensables bases de données sur les unités de recherche mises en place par les établissements et des systèmes d'information coordonnés par le MESR avec le concours des organismes, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de l'ANR, il conviendrait de créer un « annuaire général des chercheurs et enseignants chercheurs » placé sous leur entière responsabilité et destiné aux milieux scientifiques français et étrangers, publics et privés.

La fonction de veille scientifique est un outil de la programmation pour les établissements et les agences, un élément déterminant pour la définition de leur stratégie de recherche. Par ailleurs, elle peut être mise en commun au plan national afin de détecter les thèmes émergents

et de consolider les fronts de recherche. Dans la nouvelle architecture du système de recherche pourraient être sollicités les agences d'évaluation, les agences de programmation, et pour certains dossiers, des groupes d'experts ad-hoc. La concertation interministérielle se présente comme un indispensable complément afin d'anticiper les demandes de recherche et d'expertises relayées par les acteurs publics et favoriser une coordination des programmations.

Afin de mieux identifier les capacités de recherche, en tenant compte des compétences réunies par les chercheurs et de l'évolution des disciplines, les opérateurs de recherche devront établir une nomenclature simplifiée permettant d'identifier les chercheurs indépendamment des structures qui les salarient.

- Encourager les initiatives s'appuyant sur l'information numérique permettant d'accroître la visibilité de la production individuelle et collective des chercheurs.
- Contribuer à développer des structures de veille scientifique dans les établissements en favorisant les synergies utiles pour l'ensemble SHS.
- Renforcer la concertation interministérielle en accord avec les agences de programmation et de moyens.
- Inciter les opérateurs de recherche (université et organismes de recherche) à converger vers une nomenclature commune des activités de recherche.

3.1.2 Développer la fonction d'agence de moyens

Un regard rétrospectif sur le pilotage de la recherche en SHS montre que les réorientations notables des recherches⁶ sont le fruit d'initiatives convergentes et ont souvent combiné une réflexion épistémologique, des initiatives de chercheurs et l'inscription dans les programmes de financements et de formation doctorale. A contrario, les initiatives tentant d'imposer de nouvelles thématiques (sur le genre, sur le colonialisme, sur le handicap) par la création de dispositifs nationaux (créations d'instituts, de sections de CNU) s'enlisent. Les solutions alternatives reposant sur des initiatives locales butent généralement sur les limites financières des universités et des systèmes d'évaluation privilégiant les approches disciplinaires.

Pour accroître le renouvellement des recherches et permettre l'exploration de nouveaux objets il est nécessaire de développer la fonction d'agence de moyens, fondée sur un dispositif de concertation avec les opérateurs de recherche et l'accompagnement des initiatives de terrain. Cette fonction devrait permettre notamment de créer auprès des établissements d'enseignement des « équipes projets de recherche thématique » expérimentales ou financer des « réseaux thématiques nationaux ». En matière de programmation par appels à projets, il est nécessaire de privilégier les appels à projets non thématiques (à hauteur d'au moins 50% du budget SHS de l'ANR) en gardant les appels à projets thématiques pour leur effet de mise à l'agenda et de mobilisation de disciplines utilisant peu ce mode de financement.

- Soutenir le développement de la fonction agence de moyen au sein du CNRS en favorisant les initiatives du terrain et la concertation avec les universités.
- Demander que, dans la continuité de la situation actuelle, le budget SHS de l'ANR soit pour moitié au moins, consacré à des appels à projets non thématiques.

⁶ Tel que le développement de l'anthropologie biologique, le système d'information géographique, l'approche des systèmes complexes ou des sciences cognitives par les SHS.

3.1.3 Consolider des réseaux inter-établissements

Dans un secteur dominé par des universités implantées sur l'ensemble du territoire et dont les spécialités disciplinaires sont inégalement réparties entre établissements et organismes, la mise en réseau des chercheurs et de leurs unités peut se révéler indispensable au travail collectif qu'il soit organisé autour de thématiques ou de questions traitées dans un cadre disciplinaire. En effet, la mutualisation d'acquis théoriques ou de dispositifs de recherche est bien souvent le terreau d'approches novatrices qui se développent d'abord dans une unité puis au sein de réseaux scientifiques. Certains de ces collectifs réticulaires sont éphémères mais permettent de conduire des projets de recherche originaux, de confronter des approches ou d'établir un état des connaissances. D'autres réseaux sont structurants parce qu'ils réunissent des spécialistes d'un domaine, qu'ils fédèrent de nombreuses initiatives ou qu'ils permettent une mutualisation sur le long terme. Instruments d'une politique nationale de recherche, ces dispositifs ont bénéficié par le passé de financements dédiés attribués aux universités. En favorisant la mutualisation des logistiques et en évitant les redondances ou la dispersion, ces réseaux ont fait la preuve de leur utilité. On peut citer, par exemple, le GIS réseau « Maisons des sciences de l'homme » qui est tout à la fois garant et représentant du cadre commun des MSH et porteur d'initiatives collectives. D'autres réseaux ont des fonctions d'animation scientifique tels les GDR reconnus par le CNRS. En nombre limité, ils doivent être caractérisés par une mission scientifique ou d'appui à la recherche bien définie, et disposer d'une autonomie de gestion et d'une forte stabilité.

- Reconnaître des réseaux inter-établissements après avoir évalué leur qualité scientifique et apprécier le caractère national de leur mission.

3.1.4 Renouveler les échanges entre disciplines

Dépasser les discours incantatoires encourageant l'interdisciplinarité suppose une démarche pragmatique suscitant des rencontres ou des travaux partagés, et limitant les effets de la spécialisation disciplinaire sur la formation et la carrière des chercheurs. La pluridisciplinarité est d'autant plus nécessaire, qu'au delà des échanges de services, elle exige un travail d'appropriation et de redéfinition des concepts et permet de questionner et de mettre en perspective les méthodologies de recherche.

Il revient ainsi aux opérateurs de recherche de créer des environnements favorables aux échanges pluridisciplinaires en consolidant les instruments qu'ils ont déjà à leur disposition, en affirmant leur caractère de composante pluridisciplinaire des universités ou des PRES, en n'hésitant pas à recruter des profils de chercheurs ayant une double appartenance disciplinaire. Les formations doctorales sont un lieu privilégié des échanges entre disciplines, pour autant qu'ils soient pensés et préparés au cours du cursus antérieur - par exemple en master- et avec suffisamment d'amplitude pour rendre possible des associations entre une discipline de SHS et une autre science.

Les instances de programmation ont à leur disposition, pour encourager le partage d'expériences et la réflexion sur les méthodologies, des dispositifs de mutualisation - GDR, GIS, fédération ou maison (dont les Maisons des Sciences de l'Homme) - ou la possibilité d'élaborer des appels à projets mobilisant plusieurs disciplines. Toutefois, l'essentiel est sans doute que les communautés scientifiques au sein des établissements et des instances d'évaluation encouragent la formation aux méthodes, gage de réels échanges pluridisciplinaires, et veillent à respecter l'inscription des chercheurs et des laboratoires dans l'espace des disciplines selon la combinaison qui leur convient le mieux.

- En utilisant les instruments de la contractualisation, encourager les dispositifs d'échange scientifique interne aux SHS et avec les autres sciences, favoriser le partage des méthodologies et veiller à l'ouverture interdisciplinaire des appels à projets.

3.1.5 Adapter les infrastructures de recherche aux enjeux scientifiques

Les feuilles de route des infrastructures pour les SHS en France et en Europe (avec ESFRI) devraient permettre de réduire le retard pris par la recherche française en ce domaine. Les infrastructures destinées aux SHS ne peuvent être pensées indépendamment des pratiques de recherche et de l'évolution des méthodologies et des approches. Leur pilotage doit s'appuyer sur des comités scientifiques, émanations directes des communautés scientifiques utilisatrices qui sont confrontées à des besoins diversifiés. L'implication des communautés scientifiques doit guider la nécessaire mutualisation et la mise en interopérabilité des équipements et déterminer des conditions d'accès adaptées. Comme les grands équipements en SHS reposent majoritairement sur l'utilisation des données numériques, les évolutions technologiques sont un atout pour améliorer les services rendus aux chercheurs. Dans le même temps il faut, bien entendu, renforcer l'investissement dans les contenus, ce qui passe par la production d'informations (grandes enquêtes et cohortes), la négociation de l'accès aux revues en ligne, la numérisation des corpus et des archives et la documentation des sources.

- Conforter les financements et l'organisation des infrastructures de recherche en SHS définies par les feuilles de route française et européenne.
- Coordonner les efforts avec le ministère en charge de la culture pour développer les ressources pérennes au service de la recherche et avec les autres ministères concernés (économie, emploi, santé, agriculture, justice) pour préserver l'accès des chercheurs aux données de la statistique publique.
- En utilisant les instruments de la contractualisation, favoriser la mutualisation des infrastructures et leur utilisation. Les opérateurs de recherche doivent notamment être encouragés à améliorer les conditions d'accès aux équipements (horaires d'accès des grandes bibliothèques de recherche, mise en place de plateformes universitaires d'accès aux données).

3.1.6 Une évaluation rénovée pour faire reconnaître la qualité de la recherche

Soutenir l'initiative du chercheur, du laboratoire ou du groupe de chercheurs suppose de doter l'ensemble du système de recherche d'outils pertinents d'évaluation. S'il est urgent de prendre acte du développement de l'évaluation quantitative, il est aussi fondamental de coordonner les travaux sur l'évaluation et de mieux préparer les chercheurs en SHS aux développements des dispositifs d'évaluation qualitative. L'AERES travaille sur cet important chantier qui doit associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs du monde scientifique.

La généralisation des normes d'évaluation qui dominent les systèmes internationaux concerne aussi les SHS et suppose une discussion des critères avec l'ensemble des communautés scientifiques, L'objectif est de faire progresser la qualité scientifique sans brider l'initiative des chercheurs ou imposer des formes de production inadaptées à leur domaine.

Les travaux de réflexion sur les modes d'évaluation ne manquent pas et montrent que l'évaluation est toujours relative et doit être appréciée dans le temps. Il convient notamment de poursuivre, dans la lignée des travaux conduits en Europe et en France par le CNRS, ou l'AERES, la mise en place de l'évaluation avec ses procédures d'objectivation et son mode pertinent d'usage. Les systèmes d'évaluation doivent être appréciés à l'aune des comparaisons qu'ils permettent et de leur capacité à favoriser la prise de risque nécessaire à la recherche.

L'évolution des systèmes d'évaluation impose de donner une plus forte visibilité et un plus large écho aux productions de la recherche française en sciences humaines et sociales. Les

auteurs, les établissements de recherche et les éditeurs doivent prendre conscience de cet enjeu crucial et ignorer les attitudes défensives. Il convient donc de renforcer de façon sélective les publications françaises de référence, d'aider à la traduction des textes français proposés aux éditeurs internationaux et de favoriser l'accès direct à la production scientifique française (open access, archives ouvertes). Ces mesures et cet enjeu doivent guider la politique d'appui aux publications scientifiques et au développement d'une bibliothèque scientifique numérique.

- Développer sur la base de concertations disciplinaires l'analyse et l'utilisation des outils d'évaluation quantitative.
- Encourager les travaux sur l'évaluation quantitative et qualitative en SHS tenant compte des expériences étrangères.
- Demander aux opérateurs de recherche et aux agences de financement de la recherche de conduire les actions nécessaires à une plus forte visibilité et accessibilité des travaux scientifiques français en SHS.

3.2 Assurer une plus grande implication des SHS dans la société

Par leurs objets même, les SHS sont parties prenantes des questionnements et débats qui traversent la société. Ce recouvrement entre des enjeux sociaux, économiques ou culturels et les thématiques de recherche pourrait apparaître comme une condition favorable aux échanges entre le monde académique et les autres milieux sociaux. Or la crainte d'une confusion entre les pratiques de la communication ou du conseil et les démarches scientifiques conduit parfois les chercheurs à se montrer prudents et à limiter les relations avec les milieux politiques ou économiques. A l'opposé, certains travaux historiques par exemple qui remettent en cause des dogmes peuvent être perçus comme une menace pour certains groupes sociaux. Comme toutes les sciences, les SHS doivent se préoccuper de leur rapport au monde qui les entoure et qui, phénomène amplificateur, forme généralement leur objet de recherche. En retour, il est nécessaire que le système de recherche se dote des moyens pour favoriser l'implication des chercheurs et des établissements dans des actions essentielles pour conforter une société et une économie de la connaissance.

3.2.1 Reconnaître et développer l'expertise des SHS.

L'ouverture des SHS à l'environnement social et économique emprunte parfois le chemin de l'expertise, d'autant plus féconde qu'elle s'exerce de façon collective. Ces demandes qui échappent, au moins partiellement aux critères académiques traditionnels, favorisent la diffusion des acquis des SHS dans les univers politiques, économiques et sociaux, préparant ainsi la diversification des thématiques de recherche et des insertions des docteurs de ces disciplines.

- Conforter la place des appels à projets transversaux entre les SHS et les sciences de la matière et de la vie notamment pour aborder des systèmes complexes et des démarches de prospective.
- Encourager les établissements à organiser et faire connaître leurs fonctions de valorisation, d'expertise collective, de recherche appliquée et d'évaluation des politiques publiques et à communiquer sur l'utilisation du crédit d'impôt recherche pour les sciences humaines et sociales.

- Encourager le développement des conventions de recherche soutenues par le secteur public, privé ou associatif, en relation ou non avec des organismes et destinées à des doctorants⁷.

3.2.2 Participer à une circulation et un enrichissement des savoirs scientifiques

La mise à disposition des travaux scientifiques issus des sciences de l'Homme et de la Société est un enjeu de premier ordre. Tout autant que les résultats, la présentation du travail scientifique est nécessaire pour informer et convaincre. Il s'agit d'un effort de communication qui peut se décliner selon les thématiques et les publics, notamment étudiants. La diversité des demandes de connaissances suggère qu'il convient de communiquer sur le large spectre qu'offre l'ensemble des disciplines de ce domaine en tenant compte de leur fonction patrimoniale, les SHS étant souvent la seule voie d'accès à notre passé. A l'opposé et au côté des autres sciences, les SHS participent à l'identification des mutations probables et à la reformulation des hypothèses d'évolution. Par la connaissance des comportements humains et des fondements de la décision ou des processus sociaux, les SHS participent ainsi à l'amélioration des anticipations et ont des responsabilités particulières par leurs travaux sur la construction des savoirs et l'analyse des formes d'appropriation des connaissances.

- Intégrer la dimension valorisation et communication aux objectifs des projets de recherche soutenus par les agences de programmation, et plus globalement impliquer plus étroitement les SHS dans la démarche des sciences dans la société
- Associer les SHS aux interrogations sur les sciences, leurs histoires et l'épistémologie des démarches de recherche.

3.2.3 Développer la présence des équipes françaises de SHS aux plans européen et international

L'examen des réponses SHS aux appels à projet du PCRDT, que cela soit à l'ERC ou dans le cadre du programme « sciences socio-économiques et humaines » au PCRDT, montre que la France maintient son rang en Europe. Cependant elle présente, contrairement à ses voisins britanniques et allemands, un déficit de pôles de recherche internationaux de taille suffisante et/ou disposant d'une réelle capacité technique et financière pour coordonner de grands projets pluridisciplinaires. Il est souhaitable de poursuivre la politique de constitution des pôles de recherche en SHS sans affaiblir la politique des établissements. La prise en compte de ces enjeux est d'autant plus nécessaire que le mode de pilotage de la recherche en SHS dans le cadre de l'Espace Européen de la Recherche encourage la mise en place de grands projets de recherche (building Block, ERANET).

Une politique internationale repose en SHS plus qu'ailleurs sur une pratique d'enseignement des langues tant véhiculaires que vernaculaires. Un renforcement de l'enseignement des langues dans les formations universitaires est indispensable pour assurer une pleine liberté du choix des langues d'enseignement dans les séminaires accueillant des non francophones et pour défendre un plurilinguisme dont la nécessité est inscrite dans la nature même des objets étudiées. Dans le même esprit, l'apprentissage d'une langue, notamment non indo-européenne, au cours d'un parcours universitaire doit pouvoir être considéré comme

⁷ A l'image des Conventions de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale (CRAPS) développées sur le modèle des CIFRE ou des postes de doctorants soutenus par l'ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

l'acquisition d'une spécialité. Par ailleurs, la nature des recherches impose des relations longues et suivies, conditions de l'accès aux populations, aux archives ou aux terrains, la recherche française en SHS a donc besoin d'implantations scientifiques permanentes et vivantes.

- Encourager les établissements qui le souhaitent à se doter d'une capacité d'animation de réseaux scientifiques et d'intervention à la hauteur des enjeux européens et à mettre en place des aides à la traduction pour publier dans des revues étrangères. Dans le cadre de la politique européenne de la France, favoriser la coordination des chargés d'affaires européennes en poste dans des établissements de recherche et d'enseignement supérieur et appuyer la représentation des établissements français auprès de la Commission européenne.
- Soutenir les actions internationales bilatérales ou multilatérales engagées par les agences de programmation.
- Renforcer, par un enseignement des langues, l'ouverture internationale des communautés scientifiques SHS.
- Développer les liens entre les centres de recherche français à l'étranger et les universités françaises et étrangères, améliorer leur visibilité et leurs possibilités d'accueil.

Annexe - Composition du groupe de travail

Animateur du groupe :

Philippe DESCOLA, anthropologue, professeur, Collège de France

Membres :

Grégoire AMIGUES, directeur, PPR

Alain BAUER, consultant, AB Associates

Didier BAZALGETTE, ministère de la Défense

François BELLANGER, président, Transit City

Christine BENARD, président du conseil scientifique, Michelin

Didier BLANCHET, directeur d'étude, INSEE

Sophie BOISSARD, directrice, SNCF

Emmanuel CANET, président recherche et développement, SERVIER

Philippe CASELLA, DGRI ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Grégoire CHERTOK, Associé gérant, Rothschild & Associés

Jacques COMMAILLE, professeur, ISP-ENS Cachan

Yves COQUIN, ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Michel COTE, directeur général délégué, Bouygues construction

Catherine COURTET, Coordinatrice scientifique, ANR

Amy DAHAN, professeur, DAMESME / CNRS

Geoffrey DELCROIX, ministère de l'intérieur

Christophe DESSAUX, Délégation au développement, affaires internationale, ministère Culture

Philippe DREVIN, directeur des affaires publiques, MANPOWER

Jean FAVAREL, Responsable du développement durable, BNP PARIBAS

Michel FAYOL, professeur, université de Clermont-Ferrand

François FONDARD, président, UNAF

Robert GARY-BOBO, économiste, université Paris 1

Pascal GAUDIN, directeur général, BVA

Daniel GAXIE, professeur, université Paris 1

Nicole GUEDJ, Humanitaire, Casques Rouges

Jean-Claude GUILLEBAUD, Ecrivain, essayiste, Nouvel Observateur

Hervé HANNEBICQUE, Managment, RH, HH Consulting

Jean-Pierre HENRY, président du pôle compétitivité Solutions communicantes sécurisées

François HERAN, directeur, INED

Marc IVALDI, DGRI ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Maryline LAPLACE, ministère de l'agriculture et de la pêche
Hélène LERICHE, expert Santé-environnement et Biodiversité, Fondation Nicolas Hulot
Anne LEVADE, professeur, université Paris 12
Michel LUSSAULT, professeur, ENS-LSH
Bernard MASSINON, vice-président de la Fondation MAIF, MAIF
Pierre MOEGLIN, professeur, MSH Paris-Nord
Jean-Charles NAOURI, président-directeur général, CASINO
Bernard ROY, directeur de la stratégie et des études économiques, LAPOSTE
Jean-Frédéric SCHAUB, directeur d'étude, EHESS
Brigitte SENUT, professeur, MNHN
Françoise THIBAUT, DGRI ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Alain TRANNOY, directeur d'étude, EHESS / université de la Méditerranée
Martine VALLET, directrice de la Performance et de l'Innovation, ADECCO
Philippe VENDRIX, professeur, université Tours
Yvette VEYRET, professeur, université Paris X
Jean-Paul WILLAIME, directeur d'étude, EPHE – IESR